

UNE PROPOSITION DE LOI QUI FAIT DÉBAT

# «Interdire la mendicité avec enfants»

**BRUXELLES** Aux carrefours des grandes villes, dans les gares et les stations de métro, les automobilistes et les passants ont tous déjà croisé ces femmes mendiantes accompagnées d'un enfant voire d'un bébé. Une proposition de loi visant à interdire cette pratique avait fait l'objet de vifs débats au Sénat au printemps der-

nier. Aujourd'hui, le texte est au frigo. Mais les sénateurs Christine Defraigne (MR) et André du Bus (cdH) comptent bien le remettre sur la table.

Benoît Toussaint

## Quelle est la teneur de votre proposition de loi?

«Il s'agit d'interdire l'utilisation d'enfants pour susciter la commémoration publique. Actuellement, la loi prévoit des sanctions uniquement lorsque c'est l'enfant lui-même qui mendie. Il y a une brèche dans la législation et les mafias s'y engouffrent. Pour le moment, la police et les parquets ne peuvent pas intervenir lorsque, par exemple, l'enfant dort dans les bras de la personne qui mendie. C'est pourquoi nous souhaitons élargir l'interdiction. La place de ces enfants n'est pas dans la rue! J'estime qu'il y a là une vraie maltraitance infantile. La Constitution belge est assez claire sur la question: 'Chaque enfant a droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle', stipule l'article 22bis.»

## Vous visez clairement les Roms?

«Depuis nos débats qui n'ont pas abouti au

Sénat, le Conseil européen a émis le 26 juin dernier des recommandations relatives à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres. Parmi ces recom-

mandations, on retrouve la protection des femmes et des enfants.»

**La protection? En sanctionnant, vous risquez de séparer les femmes de leurs en-**

«Une vraie maltraitance infantile»

fants?

«C'est un argument que l'on m'a servi à maintes reprises pendant les débats au Sénat. Soyons clairs, il ne s'agit pas de recriminaliser la mendicité, ça n'a pas de sens! Au contraire, par cette proposition, je souhaite colmater la brèche juridique qui prévaut actuellement.»

**Concrètement, la police**

## pourrait intercepter la personne mendiante?

«Oui, mais on ne va pas la mettre en prison comme cela. Il s'agit avant tout de la protéger et de permettre de cette manière de remonter les filières mafieuses qui se cachent derrière ce phénomène. La police et les parquets nous ont fait part d'éléments en ce sens. Dans la plupart des cas, l'enfant qui se trouve dans les bras de la personne mendiante n'est pas son propre enfant. Ce sont des réseaux très bien organisés qui créent cette mise en scène odieuse. L'objectif est donc de pouvoir répertorier ces enfants, savoir qui ils sont et d'où ils viennent et ainsi donner les outils à la police pour remonter les filières.»

## Mais on arrête tout de même la personne mendiante...

«Si l'on constate que cette personne est victime d'un réseau ou a été contrainte de mendier avec un enfant, elle sera exemptée de la peine, c'est l'article 5 de ma proposition. Dans un tel cas, les services sociaux et d'aide à la jeunesse doivent bien entendu prendre le relais.»

## Pourquoi votre proposition est-elle actuellement au frigo?

«Le PS a bloqué totalement. Selon eux, l'arsenal juridique actuel est suffisant. Quand j'ai constaté que je n'aurais pas de majorité pour faire

passer le texte, j'ai écrit une proposition de résolution. Là, le PS est venu avec une série d'amendements afin de 'gauchiser' le texte. J'ai trouvé cela fort dommageable car cela vidait totalement la proposition de son contenu. Actuellement, il n'y a donc pas de majorité et je le regrette. Je reste convaincue du bien fondé de ma proposition, de sa nécessité et de son utilité.»

## Le PS n'est pas seul à rejeter la proposition. L'Unicef et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant aussi...

«Quand Bernard De Vos entend le mot sanction, il se braque immédiatement. Par ailleurs, je trouve que la représentante belge de l'Unicef va à l'encontre de sa mission qui reste quand même les Nations Unies. En 2010, le comité des Droits de l'Enfant de l'ONU avait demandé expressément à la Belgique d'interdire le recours à un enfant pour mendier. Il s'était dit préoccupé par un arrêt de la Cour d'appel qui avait acquitté une mère rom qui agissait de la sorte.»

## Vous remettez le texte sur la table?

«Je ne l'ai jamais retiré. On peut reprendre la discussion là où on l'a laissée lors de la prochaine législature, si une majorité se dégage. Je le souhaite.»

/// [www.christinedefraigne.be](http://www.christinedefraigne.be)

## Quelle est votre analyse de la situation, en tant que cosignataire de la proposition?

«Qu'il était important de l'adopter! Je suis fâché que cela ait bloqué. Pour cette législature, c'est mort, à mon grand regret.»

## Pourquoi cette importance, à vos yeux?

«Il s'agit de répondre à une demande pressante de la police et des parquets. En mai dernier, la police fédérale nous a fourni un rapport sur la traite des êtres humains. Ce qui y est décrit à propos de l'exploitation de la mendicité est édifiant. Le rapport évoque le cas particulier de la mendicité des personnes roms. Des clans roms exploitent d'autres Roms et les revenus générés sont parfois très importants. La police a identifié clairement des cas d'exploitation d'enfants ou encore de personnes handicapées. Certains disent que l'on exagère. Ce rapport démontre que non. Ce sont les gens de terrain qui affirment qu'il y a un problème.»

## C'est pour cela qu'il faut interdire la mendicité avec enfants?

«Levons tout malentendu, il s'agit de poursuivre la mendicité avec enfant mais pas d'interdire la mendicité! De tout temps, une telle interdiction a été contre-productive. De plus, personne ne souhaite mettre en prison des mères avec leurs enfants! Personne de chez personne! L'enjeu, c'est de donner un outil aux forces de l'ordre et de permettre de s'occuper de

battre les filières. Il n'y a pas d'angélisme à avoir sur cette question. Il faut combattre plus que jamais la traite des êtres humains et s'occuper des enfants qui en font les frais.»

## Comprenez-vous le blocage sur cette proposition?

«Le PS s'est montré intraitable sur cette question. Je le comprends d'autant moins

nouveau confiance en 2014 et que je siège à nouveau au Parlement, je demanderai à mon président de parti (Benoît Lutgen, ndlr.) de

tions en vue de former la future majorité. Je souhaite que la proposition soit inscrite dans la prochaine déclaration de politique générale.»

## Attendez-vous également un soutien de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, du même parti que vous, sur cette question?

«Je le souhaiterais. Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec elle et je ne connais pas son avis sur la question, mais si elle estime l'initiative utile, c'est vrai qu'elle pourrait être d'un grand soutien.»

/// [www.andredubus.be](http://www.andredubus.be)

«Les revenus générés sont parfois très importants»

ces enfants, de contacter un service social, etc. L'objectif est que ces enfants ne restent pas sur la rue. Par ailleurs, mon intention n'est pas non plus de séparer ces enfants de leur mère.»

## Quel est donc l'objectif?

«La prise en charge. On ne peut quand même pas dire que ces enfants soient dans des conditions idéales en restant comme cela des heures durant sous la pluie. Et puis, il s'agit aussi de com-

que ce même PS, avec le cdH et le MR, vient d'établir un règlement encadrant la mendicité à la Ville de Charleroi.»

## L'Unicef et le Délégué général aux Droits de l'Enfant ne sont pas non plus favorables à cette proposition...

«Ils s'arc-boutent sur l'idée que ça va conduire les mères et les enfants en prison.»

## Vous tenez à ce texte...

«Si l'électeur me fait à

mettre ce point à l'ordre du jour des négociations.



Belga / V. Lefour

Belga / O. Vin